

DELIBERATION N° CA 15-29 DU 24 NOVEMBRE 2015

RELATIVE AU LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS

« PLAN D'ACTION RESEAUX D'EAU POTABLE »

Le Conseil d'Administration

Vu l'énoncé du 10^{ème} programme d'intervention en vigueur

Vu l'avis de la Commission des aides en date du 6 octobre 2015

DELIBERE :

Article 1

L'Agence est autorisée à lancer un appel à projets « **Plan d'action réseaux d'eau potable** » défini selon le cahier des charges conforme à l'annexe.

Article 2

L'autorisation de programme affectée est plafonnée à 7 millions d'euros pour l'année 2016. Elle relève de la ligne programme 25 « eau potable ».

Article 3

Dans le cas où le budget ne serait pas entièrement consommé, l'Agence est autorisée à engager un nouvel appel à projets en 2016, selon le même cahier des charges.

La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence
de l'eau Seine-Normandie



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Conseil d'administration



Jean-François CARENCO